

Des parcs
d'activités
intégrés dans
le paysage

Le Pays accueille sur son territoire de nombreux parcs d'activités. Certains sont anciens et n'ont pas bénéficié d'aménagements paysagers. Ils sont situés le long de la RD 2020 ou de la RD 2152.

Pour les autres plus récents, implantés principalement au niveau des échangeurs autoroutiers, une approche environnementale a été prise en compte. Tous ces parcs ont prévu leur extension dans les années à venir. Il faut être très exigeant sur leur intégration paysagère car les volumes très importants des nouveaux bâtiments (logistique en particulier) les rendent difficiles à intégrer dans le paysage.

Les parcs d'activités plus récents

► La composition d'ensemble de la zone

Le plan d'ensemble d'une zone d'activités doit réserver de larges emprises pour la plantation de végétaux le long des voies principales et secondaires. La présence d'arbres, plantés en alignement ou en bosquet, est essentielle car leur volume crée un premier plan qui met visuellement les bâtiments à distance.

Les règlements de zones doivent présenter des préconisations en matière d'implantation des enseignes, de signalisation, de stationnements et de stockages.

► Les bassins de récupération des eaux

Pour éviter leur multiplication et réaliser des aménagements de qualité (recouverts de terre, puis de végétaux hydrophyles saules, aulnes, frênes...), les bassins liés à l'ensemble de la zone et ceux qui sont liés aux bâtiments doivent être conçus dans une démarche globale et paysagère.

Les bassins «tampon», permettent de stocker les eaux pluviales temporairement et de les restituer au milieu naturel de manière progressive. Ils sont donc à sec la majeure partie du temps et peuvent ne pas être clôturés.

► La gestion des aménagements paysagers

Dès la conception de la zone, il est essentiel de prévoir dans le marché «travaux», des chartes d'entretien de ces espaces par des entreprises spécialisées. Par exemple, une période de 4 ans est nécessaire pour garantir une bonne reprise des végétaux - arbres et arbustes et minimiser ensuite le coût de leur entretien.

► Le pré-verdissement

Le pré-verdissement dans les parcelles privées est intéressant, mais pas toujours pérennisé, notamment lors des changements d'activités et de propriétaires des parcelles.

Les arbres ont été conservés et participent au projet global ⑤.

► Les anciens parcs d'activités

Restaurer une ancienne zone d'activités est un exercice difficile car les emprises des voies sont réduites et les réseaux souterrains empêchent de planter des arbres. Entre Beaugency et Baule, le long de la RD 2952, la plantation de tilleuls en bord de voie contribue à l'intégration paysagère de la zone.



- ① Meung-sur-Loire, ZA Synergie Val de Loire
- ② Beaugency, ZA Beaugency
- ③ Meung-sur-Loire, ZA Synergie Val de Loire
- ④ Beaugency
- ⑤ Meung-sur-Loire, ZA Synergie Val de Loire
- ⑥ Entre Baule et Beaugency